



Chargé de mission « agriculture et alimentation » au Parc naturel régional de l'Aubrac

Contexte :

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a été labellisé par décret ministériel le 23 mai 2018. Il a pour mission de renforcer l'attractivité du territoire dans une logique de développement durable et de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pilote la mise en œuvre de la Charte du Parc en animant, coordonnant ou portant des opérations d'aménagement, de préservation et de développement durable. Il s'appuie, pour ce faire, sur des partenariats étroits développés avec les institutions et forces vives du territoire.

Dans le secteur agricole, les 3 Chambres d'agriculture concernées et l'UPRA Aubrac sont parties prenantes de cette démarche depuis son origine : contribution à l'élaboration de la Charte du Parc et aujourd'hui à sa mise en œuvre.

L'organisme d'accueil :

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion (SMAG) du Parc naturel régional de l'Aubrac regroupe 2 Régions, 3 Départements, 64 communes classées, 14 communes partenaires et 6 communautés de communes. Les Chambres d'agriculture et l'UPRA Aubrac sont membres à titre consultatif du SMAG PNR Aubrac et participent aux travaux du Comité syndical, du Bureau, des Commissions thématiques et du Conseil de développement.

Le SMAG PNR Aubrac intervient dans l'ensemble des champs du développement durable, de la préservation/valorisation des patrimoines et de l'aménagement du territoire :

1/ Gestion de programmes opérationnels/techniques/financiers :

Ex : Programme LEADER Aubrac-Olt-Causse ; Plan de mobilité simplifié ; Charte Forestière de Territoire ; Pôle d'activités de pleine nature ; Projet Alimentaire territorial ; Programme pour la transition énergétique et climatique...

2/ Pilotage de travaux d'aménagement et d'entretien d'espaces naturels :

Ex : Programmes pluriannuels de gestion de cours d'eau ; Plan de requalification des itinéraires de randonnée ; Programme de redynamisation de la filière pierre ; Plan de gestion de zones humides...

3/ Conseil, accompagnement des collectivités et des porteurs de projets privés :

Ex : Accompagnement-conseil en matière d'urbanisme (formulation d'avis, animation d'un atelier rural d'urbanisme et du paysage) ; Suivi-application de schémas directeurs de signalétique ; Amélioration de la connaissance (étalement urbain, requalification de zones d'activités)...

4/ Développement d'outils et d'actions expérimentales / d'innovation / de recherche :

Ex : Plateforme « Géotrek » de valorisation des itinéraires de randonnée ; Programme de lutte contre les campagnols terrestres ; Accompagnement de projets collectifs de méthanisation agricole ; Programme de réduction des pollutions lumineuses ; Etude de valorisation des plantes sauvages dans la gastronomie...

5/ Actions de valorisation, de promotion, d'éducation et de sensibilisation :

Ex : Déploiement de la « Marque valeurs parc naturel régional » ; Programme culturel et résidences d'artistes ; Programme éducatif et séjours jeunes ; Gestion de 4 sites Natura 2000 ; Actions pédagogiques (zéro phyto), sorties, visites guidées...

Pour mener à bien ces différentes opérations, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc s'appuie sur une équipe technique pluridisciplinaire composée de 18 agents.

Plus d'informations sur : www.parc-naturel-aubrac.fr

Le partenariat dans le secteur agricole :

Afin d'impulser, d'animer, d'orchestrer la mise en œuvre du volet agricole de la Charte du Parc et de participer à d'autres opérations liées au secteur agricole (gestion de la ressource en eau, gestion forestière, énergie, gestion de la faune sauvage...), les Chambres d'Agriculture et l'UPRA Aubrac se sont organisées pour porter un poste de chargé de mission « agriculture et alimentation », mis à disposition du SMAG PNR Aubrac qui en assure par ailleurs le financement.

Ce dispositif est en place depuis fin 2017. Le Chargé de mission mis à disposition travaille ainsi en étroite collaboration, d'une part avec l'équipe du SMAG PNR Aubrac, et d'autre part avec les 3 Chambres d'agriculture et l'UPRA Aubrac. Il est chargé de mobiliser les compétences spécifiques dont disposent le SMAG PNR Aubrac, les Chambres d'agriculture, l'UPRA Aubrac et les autres partenaires intervenant dans le secteur agricole (SIQO, Coopératives, CUMA...).

Description de la mission :

La mission proposée s'articule autour de la mise en œuvre du volet agricole de la Charte du PNR de l'Aubrac et notamment des mesures 19 à 22 de cette dernière. Il s'agit d'une mission d'animation, de coordination, d'aide à l'émergence et au développement de projets agricoles mais aussi agri-environnementaux, agroforestiers, agritouristiques, agro-alimentaires, de production d'énergie...

→ Domaines d'intervention :

Le chargé de mission met en œuvre ou accompagne des actions relatives à la diversification (des productions, énergétique, agritouristique), à l'émergence de nouvelles filières de production ou d'écoulement des produits, à la relocalisation de l'alimentation, à la valorisation des productions locales, à la transmission des exploitations...

La mission proposée consiste essentiellement au développement d'actions innovantes, expérimentales, pédagogiques et au « transfert » d'opérations pilotes sur le territoire de projet.

A cet effet, l'agent sera amené à inscrire le SMAG PNR Aubrac et ses partenaires dans des programmes de recherche – action et dans des appels à projets, ou à accompagner des porteurs de projets dans la réponse à ce type de dispositifs.

→ Le chargé de mission assure directement le suivi-animation des opérations suivantes :

- Projet Alimentaire Territorial « Aubrac »
- Programme expérimental de lutte contre les campagnols terrestres
- Développement du marquage de produits agricoles « Valeurs parc naturel régional »
- Inscription des transhumances au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Il contribue par ailleurs à la mise en œuvre d'autres projets/programmes portés par le Parc :

- Concours des « pratiques agro-écologiques »
- Actions agricoles développées sur les 4 sites Natura 2000 gérés par le SMAG PNR Aubrac
- Pôle d'activités de pleine nature
- Charte forestière de territoire
- Programme de transition énergétique et climatique (faisabilité d'unités de méthanisation...)
- ...

→ Animation générale et représentation :

Le chargé de mission est également amené, à la demande du SMAG PNR Aubrac et en fonction de ses domaines de compétences, à participer aux activités générales du Syndicat : représentation dans les instances extérieures (institutionnelles), auprès des partenaires locaux (communes, socioprofessionnels, associations) et au sein de Comités techniques et de pilotage...

Il peut également participer ou accompagner certaines manifestations (en particulier agricoles) organisées sur ou en dehors du territoire : Salon international de l'agriculture, concours raciaux, évènementiels (traces du fromage, fêtes de la transhumance...).

Organisation technique et pratique de la mission :

• Encadrement de la mission :

Le chargé de mission intervient sous « l'autorité fonctionnelle » du directeur du SMAG PNR Aubrac et du directeur (ou son représentant) de sa Chambre d'agriculture d'origine.

Un Comité technique de suivi, composé des référents techniques du SMAG PNR Aubrac, de chacune des 3 Chambres d'agriculture et de l'UPRA Aubrac, encadre son action.

• Modalités administratives :

Lieu de travail : Village d'Aubrac – 12 470 St Chély d'Aubrac.

Télétravail possible, 1j/ semaine.

Formation et compétences requises :

Formation requise :

- Bac +5 minimum en animation/développement agricole (Ingénieur ou titulaire d'un MASTER)

Compétences :

- Ingénierie / animation / coordination de projets opérationnels ou de recherche
- Accompagnement / suivi de porteurs de projets
- Montage de dossiers administratifs et financiers
- Connaissance de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales et des marchés publics appréciée

Savoir-faire :

- Capacités d'animation et de communication.
- Capacités rédactionnelles.
- Maîtrise des logiciels de bureautique, connaissance des SIG appréciée.

Savoir-être :

- Autonome, organisé, dynamique.
- Sens du travail en équipe.
- Esprit d'initiative et adaptabilité à la diversité des tâches.
- Intérêt pour l'outil « Parc naturel régional ».

Conditions d'emploi :

- Employeur : rattaché à une des 3 Chambres d'agriculture (Aveyron, Cantal ou Lozère)
- Démarrage de la mission : Juin 2021
- CDD d'un an pouvant donner suite à un CDI
- Rémunération : selon expérience et conditions appliquées dans la Chambre d'agriculture de rattachement
- Temps plein (35h hebdomadaires)
- Permis B et véhicule personnel indispensables.

Candidatures :

Les candidatures (lettre manuscrite, CV et photo) sont à adresser, **avant le 20 avril 2021** à :

Monsieur le directeur du Parc naturel régional de l'Aubrac
Village d'Aubrac
12 470 ST CHELY D'AUBRAC

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Madame Chloé VAYSSIER

Chargée de mission Agriculture et alimentation / Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac

Tél. 05.65.48.19.11 - e-mail : agriculture@parc-naturel-aubrac.fr

Pour consulter la Charte du Parc naturel régional (notamment les mesures 19 à 22) :

Site internet : www.parc-naturel-aubrac.fr